

délibération :  
D\_2018\_6\_7

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Projet régional Trame  
Verte et Bleue 2018/2020**

**Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard  
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la région Nouvelle Aquitaine a lancé un nouvel appel à projet Trame Verte et Bleue 2018 « Continuités écologiques et biodiversité nocturne ».

Avec cet appel à projet, la Région souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions opérationnelles de préservation et de restauration de continuités écologiques à une échelle de territoire pertinente.

Cet appel à projet, dédié aux continuités écologiques, cible les travaux visant la préservation, la restauration ou la création de continuités écologiques qui pourront contribuer également à la biodiversité nocturne.

Les projets devront répondre obligatoirement aux deux volets d'actions suivants :

- volet opérationnel : il s'agit de mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à identifier, préserver, restaurer et créer des continuités écologiques qui pourront contribuer également à la biodiversité nocturne ;

- volet participatif : les projets présentés devront nécessairement intégrer cette ambition en comportant des actions de concertation, de sensibilisation voire de formations adaptées au public ciblé.

Les dossiers complets sont à déposer au plus tard le 30 juin 2018 et le taux d'intervention régional maximal sera de 60 %.

**Considérant** que la commune est engagée dans un plan d'actions communal Trame Verte et Bleue en faveur de la biodiversité pour la période 2016/2018.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180608-D\_2018\_6\_7 DE  
Reçu le 29/06/2018

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de maintenir la commune dans un plan d'actions en faveur de la biodiversité avec la participation des citoyens et des partenaires du territoire ;
- DECIDE de répondre à l'appel à projet régional et de poursuivre les actions engagées en faveur des continuités écologiques ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 29 JUIN 2018

